Impact des politiques territoriales sur le secteur thermal en France









Photos: www.france-thermale.org, Office du tourisme de Dax, Office du tourisme du Mont-Dore



Etude réalisée pour l'Association Nationale des Maires des Communes Thermales avec le concours financier de la Fédération Thermale et climatique Français et du CNETh.



Document rédigé par : François VICTOR Dossier 04/07/05 Mise à jour 7 février 2005







Déroulement de l'étude

L'impact économique du thermalisme

Retombées et emplois directs, indirects et induits

Les politiques territoriales en faveur du thermalisme

Impact des aides sur l'investissement et l'activité thermale





Synthèse et recommandations pour les politiques publiques

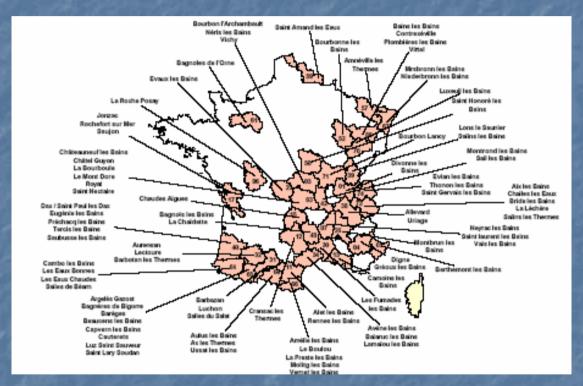
Le thermalisme, un acteur économique majeur

Analyse des retombées directes



Les établissements thermaux

 On recense en France 112 établissements habilités à dispenser des cures thermales (dont 105 ouverts à fin 2002). Ces établissements sont situés dans 108 stations thermales

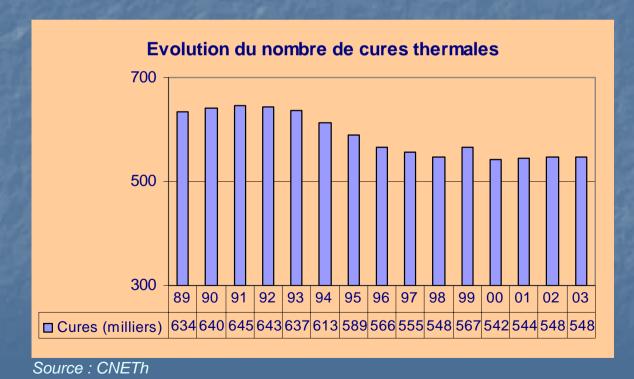


- La localisation géographique fait apparaître la forte concentration des stations dans le sud de la France et les régions de montagne
 - 17 départements accueillent plus de 10 000 curistes chaque année. Dans les Pyrénées Orientales, les Landes ou encore l'Hérault ou la Savoie, le thermalisme représente une activité économique de premier plan.



détente L'évolution de la fréquentation des établissements

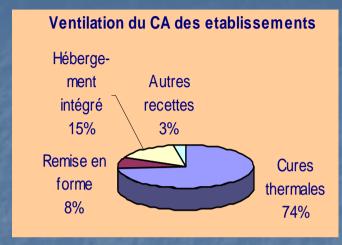
- Le nombre de cures thérapeutiques a connu une progression sensible jusqu'en 1991 mais connaît une baisse régulière depuis 10 ans.
- Cette évolution concerne principalement les cures traitant des maladies pour lesquelles la médecine traditionnelle a apporté de nouvelles réponses (troubles digestifs et ORL notamment). La rhumatologie a en revanche fortement progressé et représente aujourd'hui environ 70% des affections traitées.

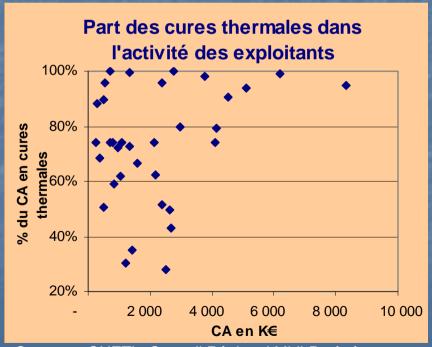




Le chiffre d'affaires des exploitants

- Le chiffre d'affaires des cures thermales représente pour les établissements une recette de 270 M€ HT en 2003, soit 500 € en moyenne par curiste
- Les cures thermales remboursées représentent 74% du chiffre d'affaires des établissements, le reste étant constitué par :
 - L'hébergement intégré (15%)
 - Les séjours de remise en forme (8%)
 - Les recettes diverses (3%).
- Pour la majorité des établissements, et notamment les plus importants, les cures thermales représentent 60% à 100% du chiffre d'affaires.





Sources : CNETh, Conseil Régional Midi-Pyrénées



Les ratios économiques des établissements thermaux

- Le taux de valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires du secteur thermal est de 49% (le solde correspondant aux consommations intermédiaires).
- 73% de la valeur ajoutée est constitué par la rémunération du personnel (contre 63% dans les autres activités de services à la personne).
- La productivité moyenne est de 55 K∉personne.
- L'excédent brut d'exploitation représente 10% du chiffre d'affaires (6% dans les autres services).
- Le résultat avant impôts est égal à 2% du chiffre d'affaires et la capacité d'autofinancement représente 8,2% du chiffre d'affaires.

Résultats d'exploitation en 2002 (en % du CA)

	Thermalisme	Services
Charges d'exploitation	89%	50%
Valeur ajoutée	49%	46%
Excédent Brut d'exploitation	10%	6%
Résultat courant avant impôt	2%	1%
Capacité d'autofinancement	8%	5%

Ratios de gestion

Frais de Personnel/VA	73%	63%
CA/personne occupée en K€	55	131

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise



consulta Les emplois directs liés aux soins thermaux

- En 2003, les emplois directs liés aux soins thermaux (personnel des établissements et corps médical) concernaient 13 800 personnes, soit 8200 équivalents tempsplein.
- Les effectifs salariés sont évalués à 12 200 postes de travail, dont 3 500 permanents (30%) et 8 700 saisonniers (70%).
- Ils représentent 7 350 emplois équivalenttemps-plein, dont 43% de permanents, pour 13,2 millions d'heures de travail par an.
- Malgré la baisse du nombre de cures, l'emploi salarié permanent a été maintenu dans le secteur.
- Aux salariés des établissements s'ajoute le personnel médical travaillant en libéral :
 - Les 1 100 médecins percevant le forfait de surveillance thermale (35 M€), soit 550 emplois en ETP.
 - Le personnel médical et paramédical intervenant en externe (environ 500 personnes).

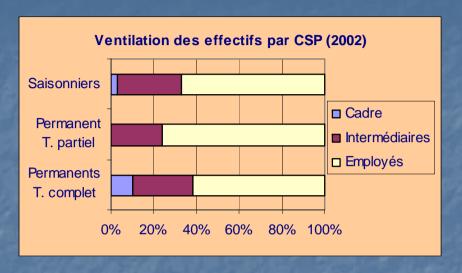
Emplois directs en 2003					
	Postes	ETP	Milliers d'heures travailées		
Permanents	3 500	3 150	5 670		
Saisonniers	8 700	4 200	7 560		
Total salariés	12 200	7 350	13 230		
Médecins thermaux	1 100	550	600		
Autres personnels médica	500	300	-		
Total emplois directs	13 800	8 200	13 830		

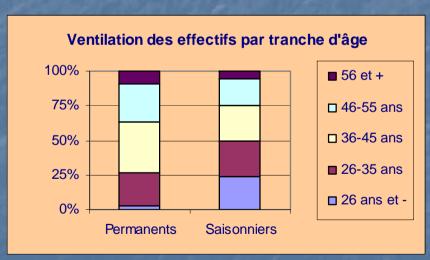




détente Les caractéristiques des emplois directs

- Les emplois saisonniers sont majoritairement de longue durée (contrats intermittents), avec une quotité moyenne de 48%.
- L'emploi est très féminisé (90% de femmes).
- Le personnel des établissements est plutôt jeune, avec une moyenne d'âge de 29 ans pour les saisonniers avec ¼ de moins de 25 ans, et de 34 ans pour le personnel permanent, avec 31% de 46 ans et plus.
- Les établissements emploient cadres, 29% de de professions intermédiaires et 67% d'employés et ouvriers.



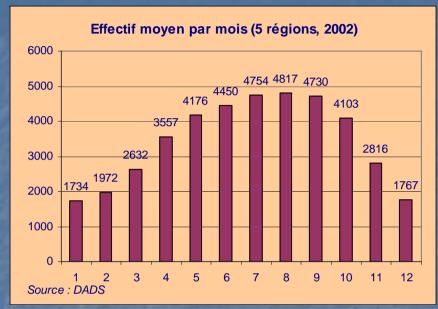


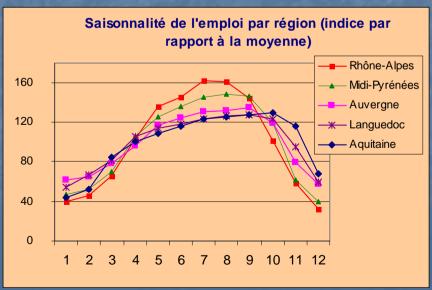
DADS 2002 Consultants



La saisonnalité de l'emploi

- L'importance du recours au travail saisonnier permet aux établissements d'adapter la quantité de main d'œuvre à la saisonnalité de l'activité thermale.
 - Entre décembre et février l'effectif permanent est en moyenne de 1800 personnes.
 - L'effectif atteint 4 800 personnes au maximum de juin à septembre, soit un triplement par rapport à l'effectif de base.
- Les 5 principales régions ont un profil saisonnier de l'emploi, et donc de l'activité, différencié :
 - Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et l'Auvergne ont la plus forte saisonnalité, avec un indice supérieur à 150, et une arrière-saison qui décroît rapidement.
 - Les régions littorales Aquitaine et Languedoc-Roussillon ont une activité plus soutenue de septembre à novembre.





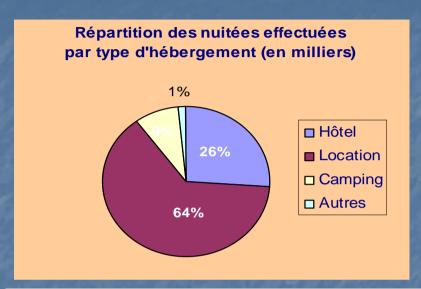
La contribution du thermalisme à l'aménagement du territoire

Analyse des retombées indirectes et induites



Les séjours des curistes

- En 2003, les 547 000 curistes thermaux ont passé 9,6 millions de journées de soins dans les stations.
- Le nombres de nuitées dans les hébergements marchands est de 8,5 millions, car 20% des curistes sont sans hébergement ou hébergés par des parents et amis.
- 2,2 millions de nuitées sont passées à l'hôtel.
- Les meublés représentent le mode d'hébergement le plus répandu (5,5 millions de nuitées, soit 64%).



Nombre de séjours et de nuitées curistes en 2003

	%	Séjours	Nuitées
Hôtel	21%	112 000	2 242 700
Location	51%	272 000	5 446 600
Camping	7%	37 000	747 600
Autres	1%	5 000	106 800
Sans hébergemen	20%	121 000	
Total	100%	547 000	8 543 700



Les accompagnants

- Le taux d'accompagnants varie fortement selon le caractère touristique des stations. A titre d'exemple, il est en moyenne de 29% en Auvergne (dans les hébergements classés)
- Au niveau national, on estime le nombre de nuitées d'accompagnants à 2,9 millions, soit un taux de 34 accompagnants pour 100 curistes.
- L'impact des cures thermales sur la fréquentation touristiques des stations est donc de 11,4 millions de nuitées en hébergement marchand.
- A ces nuitées s'ajoutent les 2,2 millions de journées passées dans la station par les curistes non hébergés.

% des nuitées d'accompagnants en Auvergne				
	2000	2002	2003	Moyenne
Hôtel	15,1%	12,5%	12,6%	13,4%
Meublé	36,5%	21,6%	41,4%	33,2%
Camping	66,8%	69,1%	68,2%	68,1%

Source: Thermauvergne

Nombre de nuitées totales en 2003

	% d'accom-	Nuitées	Nuitées totales	
	pagnants	accompagnants	Nuitees totales	
Hôtel	27%	604 000	2 846 700	
Meublé	32%	1 760 400	7 207 000	
Camping	68%	508 600	1 256 200	
Autres	25%	26 700	133 500	
Total	34%	2 899 700	11 443 400	



le thermalisme dans l'économie touristique

- Le thermalisme constitue pour la plupart des stations une activité économique majeure, qui a largement contribué à structurer l'économie touristique.
- Cependant, nombre de stations ont également une vocation touristique non thermale, même lorsqu'elle s'appuie fortement sur l'image de la ville d'eau.
- On peut estimer la capacité globale d'hébergement touristique des stations thermales à 982 000 lits marchands, qui génèrent un total de 25 millions de nuitées.
- Les curistes et accompagnants génèrent 45% des nuitées marchandes dans les stations. Cet impact est sensible pour tous les types d'hébergement, notamment pour les locations (72% des nuitées sont le fait des curistes).
- La part des nuitées thermales dépasse les 80% dans certaines stations comme Gréoux, Balaruc ou Eugénie. En revanche elle ne s'élève qu'à 10 à 15% dans des villes comme Vichy ou Aix-les-Bains.

Part du thermalisme dans l'hébergement des stations (2003

	Capacité d'hébergement en lits	Nuitées totales en milliers	Part du thermalisme
Hôtel	62 000	9 233	31%
Meublés	83 000	9 952	72%
Campings	520 000	3 120	40%
Autres	317 000	2 745	5%
Total	982 000	25 050	45%

Source : Détente Consultants

En Auvergne, cette part était en 2003 de :

- 35% pour l'hôtellerie
- 75% pour les meublés.
- 25% pour les campings



Les dépenses d'hébergement

- Les dépenses d'hébergement sont calculées sur la base des tarifs observés dans les établissements (500 M€en moyenne).
- Le montant total des recettes s'élève ainsi à 326 M€, dont 31% en hôtel et 62% en meublés.
- Les retombées indirectes en hébergements sont donc supérieures au chiffre d'affaires direct des établissements.
- A un niveau micro-économique, les recettes pour les exploitants accueillant des curistes sont très variables d'un établissement à l'autre mais en moyenne significatives :
 - **■** 66 000 €en moyenne par hôtel
 - **■** 107 000 €en moyenne par camping
- On peut estimer le revenu moyen apporté par les curistes à 15 000 € pour les 12 à 15000 propriétaires de meublés.

Dépenses d'hébergement en 2003 (€TTC)

Hébergement	Dépenses par	Dépenses
	séjour en €	totales en K€
Hôtel	900	100 800
Meublé	750	204 000
Camping	500	18 500
Autres	500	2 500
Total	570	325 800

Source : Détente Consultants

Recettes du thermalisme pour les hébergeurs en 2003

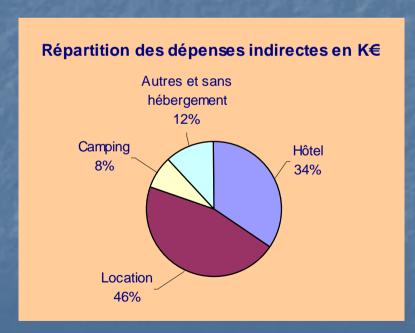
	Nombre	Dépenses des	Recettes/établis	
	d'exploitants	curistes en k€	sement en €	
Hôtel	1 550	100 800	65 000	
Meublés	13 500	204 000	15 000	
Campings	1 733	18 500	11 000	



Les autres dépenses indirectes

- Les dépenses indirectes concernent les dépenses effectuées sur place dans les postes suivants : barrestauration, loisirs, autres biens et services et déplacements.
- Un total de 365 M€ de dépenses indirectes hors hébergement réalisées sur les stations thermales françaises par les curistes et leurs accompagnants, dont :
 - 50% en biens et services divers (dont alimentation)
 - 21% en bar-restauration.
 - 15% en loisirs.
- Près de 51 % des dépenses indirectes sont effectuées par les curistes en location et 34 % par les résidents en hôtels

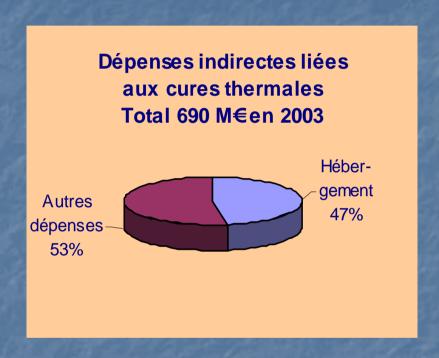
Autres dépenses par jour en 2003 (€TTC)					
Type d'hébergement	Bar - Restauration	Loisirs	Autres biens et services	Déplacements	Total
Hôtel	15	10	14	5	44
Location	3	3	14	3	23
Camping	3	3	14	2	22
Autres et sans hé	3	1	10	6	19
Moyenne en €	6,0	4,7	14,2	3,4	43
Total en K€	75 000	54 300	183 900	51 800	365 000





Les retombées indirectes : synthèse

- Le montant total des dépenses indirectes s'élève à 690 M€ injectés dans l'économie locale.
- 47% de ces dépenses sont consacrées à l'hébergement par les curistes et leurs accompagnants.
- Ces dépenses indirectes correspondent à plus du double des dépenses directes auprès des établissements et des médecins thermaux (318 M⊕).





Les emplois indirects

- Les dépenses des curistes et de leurs accompagnants contribuent directement à la création ou au maintien de 5 300 emplois exprimés en ETP, soit la moitié des emplois directs dans les établissements thermaux.
- Les principaux secteurs bénéficiaires sont l'hôtellerie et la restauration. Les autres emplois concernent les activités de loisirs (casinos, autocaristes, sites de visite) et les commerces et services de proximité.
- Pour les 12 à 15 000 propriétaires de meublés, les revenus locatifs représentent un complément de revenus assimilable à un emploi.
- On peut donc retenir un total de 18 000 emplois indirects

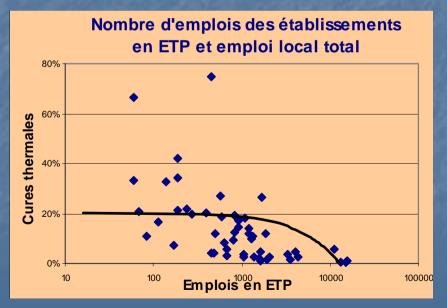
Emplois indirects en 2003				
	CA/employé en K€	Emplois indirects en ETP		
Hôtel	77	1 100		
Camping	86	200		
Autres hébergements	82	30		
Restauration	55	1 100		
Loisirs	80	600		
Autres commerces et services	120	1 400		
Déplacements	70	600		
Total hors locations meublées	84	5 030		



Les emplois dépendants

- L'impact global de l'activité thermale doit également considérer la notion d'emplois dépendants, qui traduit le fait que dans une station thermale, une part significative des emplois dans les activités concernées par la consommation des curistes n'existerait pas sans le thermalisme.
- C'est notamment le cas pour les casinos (3 500 emplois permanents) dont l'implantation est liée à la présence d'une activité thermale.
- Les emplois indirects dépendants sont évalués à 21 900 (en nombre de postes), dans les seuls secteurs des hébergements, des loisirs et des transports.
- Le niveau de dépendance des emplois dépend largement du contexte local. Il est plus élevé dans les petites communes.

Emplois dépendants				
	Emplois dépendants	Emplois indirects/ total		
Hôtel	5 000	22%		
Camping	900	22%		
Restauration	5 100	22%		
Loisirs (casinos, animation)	5 800	10%		
Déplacements	5 100	12%		
Total hors meublés	21 900	23%		



Les retombées induites par consultant les achats des exploitants aux fournisseurs

- Les retombées induites seront calculées à partir des consommations intermédiaires des établissements thermaux, soit 133 M€
- L'activité thermale génère ainsi chez ses fournisseurs 2250 emplois en ETP.
- Les secteurs d'activité les plus concernés sont les travaux d'entretien, les contrôles et la veille sanitaire et les activités de blanchisserie.

Retombées induites chez les fournisseurs directs				
	Chiffre d'affaires (€HT)	CA/employé (K€)	Nombre d'emplois en ETP	
Achats	6 600	95	70	
Energie	15 900	96	170	
Eau sanitaire	6 600	96	70	
Entretien	33 200	35	960	
Contrôles et veille sanitaire	14 600	79	190	
Nettoyage évacuation des déchets	11 900	35	340	
Blanchisserie	13 300	49	270	
Documentation, téléphone	9 300	625	10	
Communication	6 600	278	20	
Divers	14 600	100	150	
Total	132 600	59	2 250	

Source : Détente Consultants, d'après l'INSEE



Les retombées induites par les prestataires des stations autres que thermaux

- Les bénéficiaires indirects du thermalisme dans le secteur marchand (notamment les hôteliers, restaurateurs et commerces et services) réalisent un CA HT de 420 M€ et effectuent 227 M€ de consommations intermédiaires auprès de leurs fournisseurs (agro-alimentaires, services divers...).
- Sur la base d'un ratio moyen de CA par employé (fourni par l'Enquête Annuelle d'Entreprise), on peut évaluer le nombre d'emplois chez ces fournisseurs à 2 260 équivalents temps plein.

Retombées induites par les bénéficiaires des retombées indirectes en 2003

	Chiffre d'affaires (K€HT)	Achats induits (K€HT)	CA/employé (K€)	Nombre d'emplois en ETP
Hôtel	84 300	37 000	101	370
Camping	15 500	7 600	101	80
Autres hébergements	2 100	1 300	101	10
Restauration	62 700	33 200	101	330
Loisirs	45 400	20 000	101	200
Commerces et services	167 200	103 700	101	1 030
Déplacements	43 300	23 800	101	240
Total activités marchandes	420 500	226 600	101	2 260



Les retombées induites par les consommations

- La mesure des retombées induites par l'activité thermale doit également prendre en compte la consommation locale des employés travaillant directement ou indirectement dans cette activité.
- Leurs salaires bruts, évalués globalement à 1,245 M€, génèrent une consommation locale de 910 M€, qui contribue de façon diffuse à la création ou au maintien de 20 300 emplois (mesurés en équivalents-temps-plein).

Retombées induites par la consommation des	s personnes employées en 2003
--	-------------------------------

	Nombre d'emplois en ETP	Rémunérations brutes (K€)	Consomma- tion (K€TTC)	Emplois induits
Emplois directs	8 200	182 300	127 600	2 800
Emplois indirects	18 430	290 900	203 600	4 500
Emplois dépendants	21 900	661 380	502 600	11 200
Emplois induits par les achats	2 250	49 500	34 700	800
Emplois induits bénéficiaires retor	2 260	49 720	34 800	800
Emplois induits investissements	600	10 800	7 600	200
Total	53 640	1 244 600	910 900	20 300



Les retombées induites par les investissements

- Les investissements réalisés dans les établissements thermaux ont été évalués sur les 5 principales régions à 16,7 M€ par an pour le thermalisme et 6,4 M€ pour la remise en forme, le thermoludisme et les hébergements.
- Par extrapolation, on peut estimer l'investissement total (aidé et non aidé) sur l'ensemble des stations thermales à 46 M€ par an. Cette dépense a également un impact, puisqu'elle contribue à la création de 600 emplois en équivalents temps plein par an.
- L'impact le plus sensible concerne le secteur du BTP, avec 430 emplois permanents induits.

Emplois induits par les investissements (moyenne 1989-2003)

	Investissement		
	annuel en K€	CA/employé	Emplois en ETP
BTP	25 600	62	414
Modernisation	15 800	101	156
Etudes et contrôle	4 500	150	30
Total	45 900	313	600

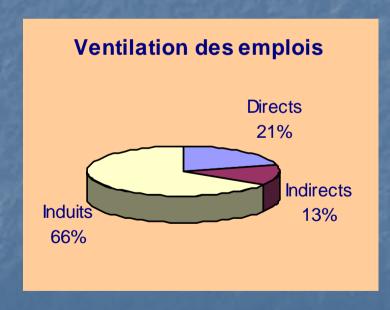


Les effets multiplicateurs du thermalisme

L'effet multiplicateur du thermalisme peut être apprécié par le rapport entre les emplois directs et les emplois indirects et induits, qui est de 6 en équivalent-temps-plein. Ainsi :

- Un emploi direct génère 0,6 emploi indirect, principalement dans l'hôtellerie, la restauration et les services.
- Les emplois induits chez les fournisseurs représentent environ les deux tiers des emplois directs.
- Un emploi direct ou indirect génère lui-même 0,9 emploi local de par les dépenses réalisées par les salariés.
- L'effet multiplicateur du thermal apparaît encore mieux si l'on raisonne en poste de travail en considérant les emplois dépendants : ce sont au total 110000 personnes dont l'emploi dépend du thermalisme.

Nombre total d'emplois en postes et en ETP			
	Postes	ETP	
Emplois directs (établissements et médecin	13 800	8 200	
Emplois indirects et dépendants	40 330	15 230	
Emplois Induits par les achats	13 530	4 510	
Emplois induits par les consommations	40 600	20 300	
Emplois induits par les investissements	2 400	600	
Total	110 660	48 840	





Conclusion : effet de filière et aménagement du territoire

- La mesure des différents impacts économiques et sociaux met bien en évidence la double logique structurante du thermalisme :
 - La logique de filière apparaît à travers les notions d'impact induit en amont, à travers les consommations intermédiaires : le thermalisme met en œuvre d'importantes compétences externes dans les domaines technique, marketing, logistique et administratif.
 - La logique de territoire apparaît dans le rôle historique qu'a joué le thermalisme dans l'émergence et le développement de l'offre touristique, qui se poursuit actuellement de façon diffuse à travers l'offre d'hébergements, d'activités de loisirs, de services publics et de commerces et services de proximité.
- Ces effets multiplicateurs ne jouent cependant pas de façon mécanique et uniforme dans l'ensemble des stations et tendent à évoluer :
 - Si le thermalisme représente encore une part significative de l'activité économique locale (45% des nuitées), la plupart des stations se sont engagées depuis 10 ans dans une diversification de leur activité aussi bien dans l'exploitation de la ressource en eau (remise en forme, thermoludisme) que sur d'autres créneaux de clientèle touristique.
 - L'enjeu actuel, pour les établissements comme pour les stations, est d'intégrer l'activité thermale dans une dynamique plus large sur le plan économique touristique et urbain.

L'impact des politiques publiques en faveur du thermalisme







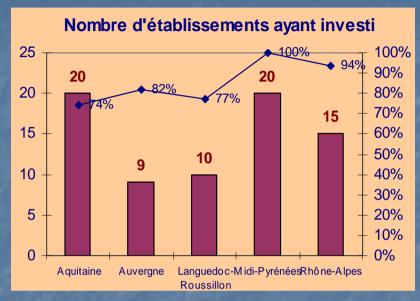




Cette analyse ne porte que sur les investissements réalisés dans les 5 principales régions thermales (Auvergne, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes), et ne concerne que les opérations ayant bénéficié d'aides publiques, à l'exclusion des investissements dans les hébergements et les équipements de remise en forme et de balnéothérapie.

Les investissements réalisés

- De 1989 à 2003, sur les 87 établissements situés dans les 5 régions, 74 soit 85% ont réalisé des investissements financés à l'aide de subventions publiques.
- Les politiques publiques ont donc eu un impact très fort sur l'orientation des investissements thermaux. Parmi les rares établissements n'ayant pas eu recours aux subventions publiques, on trouve essentiellement des établissements privés.
- Le montant total des investissements réalisés à l'aide de fonds publics pour l'ensemble de la période s'élève à 259 M€, soit en moyenne 17 M€ par an.



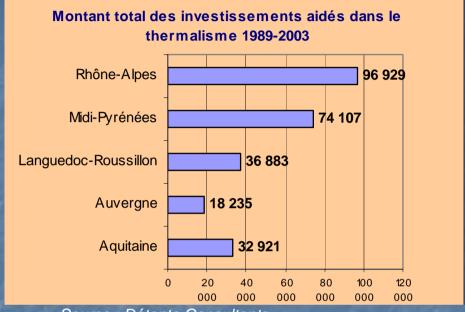
Source : Détente Consultants

- Ce montant ne correspond pas à la totalité des investissements. Il conviendrait d'ajouter :
 - La part des dépenses non subventionnables non comptabilisées par les financeurs publics.
 - Les investissements non subventionnés.
- Sur l'ensemble des régions, on peut retenir une hypothèse basse de 45 M€ par an d'investissement thermaux, soit un total de 675 M€sur les 15 dernières années.



Les investissements dans les régions

- Les 259 M€ cumulés se répartissent de façon inégale entre les régions. Deux régions cumulent un montant supérieur à 70 M€:
 - Rhône-Alpes (96 M€), avec une part importante consacrée à la construction du nouvel établissement d'Aix-les-Bains).
 Rapporté au nombre de stations (hors Aix), l'investissement moyen est de 2 M€
 - Midi-Pyrénées, avec un effort d'investissement de 74 M€réparti sur la totalité des établissements, en moyenne de l'ordre de 3,9 M€
 - Les investissements ont été moins importants en Aquitaine, avec un total de 33M€, soit 1,6 M€ par station, dont 14 Mۈ Dax.
 - En Auvergne, l'effort d'investissement s'élève à 18 M€, dont les 2/3 réalisés à Royat, le Mont Dore et la Bourboule.
 - En Languedoc-Roussillon, les données recensées font état de 36



Source : Détente Consultants

Montant moyen des investissements

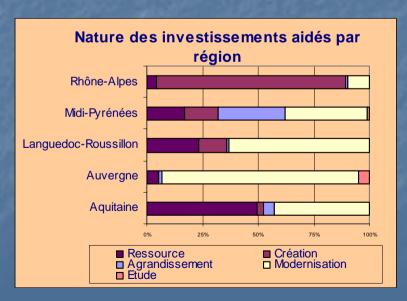
	Montant en K€		
Aquitaine	1 646		
Auvergne	2 026		
Languedoc-Roussillon	3 688		
Midi-Pyrénées	3 900		
Rhône-Alpes*	2 066		
Total	2 617		
* Hors Aix les Bains			

La nature des investissements réalisés

- Les investissements thermaux se ventilent de la façon suivante :
 - 42 M€(16%) pour la ressource en eau,
 - 100 M€ (39%) pour la création de nouveaux établissements.
 - 26 M€ (10%) pour l'extension d'unités de soins
 - 91 M€ (35%) pour la modernisation des bâtiments et équipements de soins
 - 1% pour les études.
- S'agissant de la ressource en eau, des politiques incitatives ont été engagées en Midi-Pyrénées et en Rhône-Alpes. Les stations d'Aquitaine, notamment Dax, ont y également consacré des sommes importantes. La dépense moyenne par station est de 550 K€
- 9 nouveaux établissements ont été créés, dont les thermes du Chevalley à Aix-les-Bains (68 M€). Le montant moyen des autres créations est de 3,6 M€



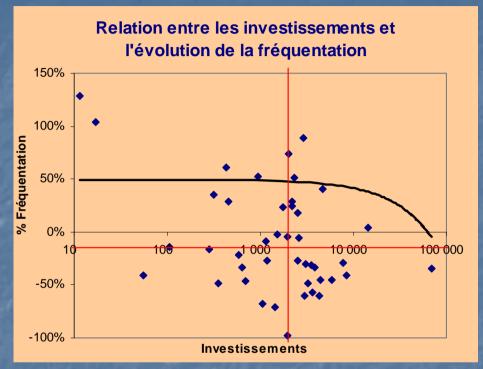
Source : Détente Consultants





Les investissements rapportés à l'activité

- Certaines stations ayant réalisé des investissements offensifs lourds ont vu leur fréquentation progresser.
- Exemples : Saint-Laurent, Neyrac, Lamalou, Cransac, Bagnères-de-Bigorre, Néris-les-Bains....
- L'impact des investissements ne doit cependant pas être évalué uniquement par l'évolution de la fréquentation : les établissements ont du réaliser des investissements à caractère conservatoire, visant à la mise aux normes des établissements (ressource en eau, modernisation des équipements, rénovation de bâtiments).



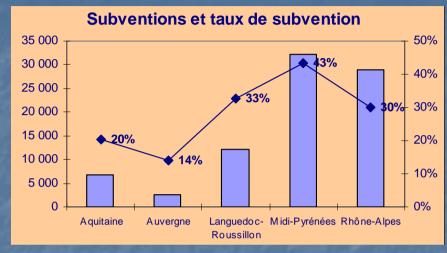
Les droites en rouge correspondent aux médianes

En région Midi-Pyrénées, on peut mettre en évidence une progression sensible du chiffre d'affaires des établissements, en corrélation avec le montant des investissements réalisés, en dépit du recul de la fréquentation.

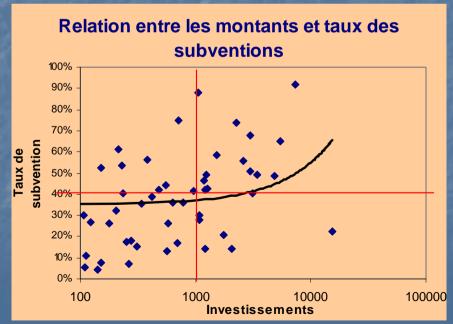


Les montants et taux des subventions publiques

- Les 259 M€ d'investissements ont bénéficié d'importantes subventions, globalement évaluées à 82 M€ de 1989 à 2003.
- Le taux moyen pour les dépenses subventionnables s'élève ainsi à 32%.
- Les deux régions où les aides ont été les plus importantes sont Midi-Pyrénées (32 M€) et Rhône-Alpes (29 M€), qui cumulent également les investissements les plus lourds. Les taux de subvention tous crédits confondus sont également les plus élevés (43% et 30%).
- Les aides publiques des 3 autres régions sont plus modestes, notamment en Auvergne (2,3 M€pour un taux de 29%).
- D'une station et d'une opération à l'autre, les taux de subvention peuvent varier considérablement. Une analyse opération par opération fait apparaître que le taux de subvention tend à être plus important pour les opérations les plus lourdes.



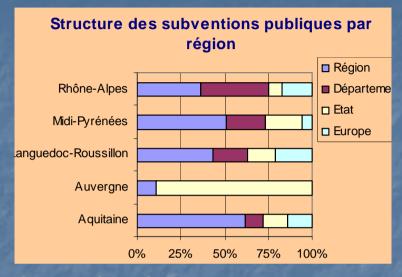
Source : Détente Consultants



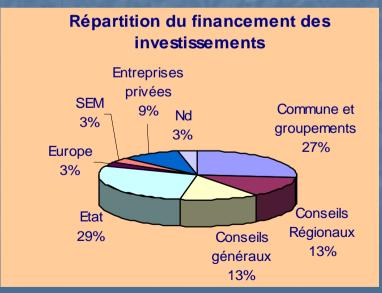


L'origine des subventions publiques

- Les Conseils Régionaux ont apporté 39% des subventions et sont la première source de financement (sauf en Auvergne, où la Région est très peu intervenue sur le thermalisme).
- La part des Conseils Généraux est en moyenne de 21%. Aux subventions s'ajoutent les investissements directs pour 16 M€
- L'intervention de l'Etat est restée limitée (16% des aides publiques). En Auvergne, c'est l'Etat qui a très majoritairement financé les investissements.
- Les aides européennes représentent 10% du total, et sont plus importantes en Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes.
- Les communes et groupements ont joué un rôle décisif pour impulser la dynamique d'investissement, et sont intervenus à hauteur de 27% sous forme d'autofinancement.
- Si le taux de subvention global est de 32%, les acteurs publics financent à 91% les investissements, les entreprises à 9%. Cependant:
 - les investissements privés non subventionnés ne sont recensés ici que de façon marginale.
 - Le coût des financements est répercuté dans la redevance payée par l'exploitant.



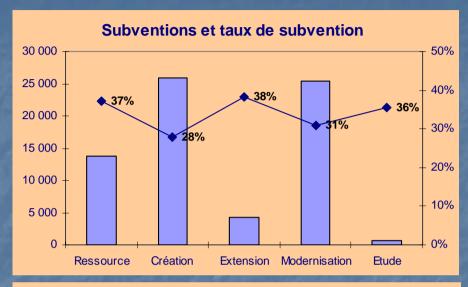
Source : Détente Consultants

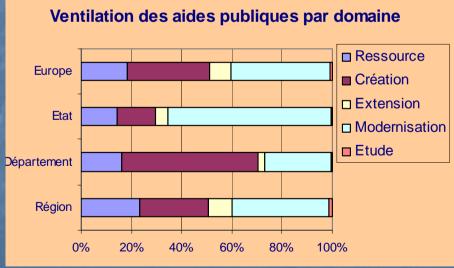




Les subventions publiques par domaine

- L'analyse des taux de subvention selon les domaines d'investissement ne fait pas apparaître de différenciation sensible, puisque les taux moyens se situent toujours entre 28% (pour les créations) et 38%.
- La structure des financements publics par type d'investissement fait apparaître les priorités des différents financeurs :
 - L'Etat a privilégié les équipements de soins, et de façon secondaire les travaux sur la ressource en eau.
 - Les Départements sont davantage intervenus dans la création d'établissements.
 - Les crédits européens ont été pour une part non négligeable consacrés à la rénovation des bâtiments.
 - Les Régions sont intervenus sur l'ensemble des domaines, mais davantage sur la ressource en eau et les équipements thermaux.







Conclusion

- Un effort important d'investissement sur l'ensemble des stations thermales :
 - Les politiques publiques ont incontestablement eu un effet d'entraînement significatif dans l'évolution de l'offre thermale. Les contrats de stations ont permis de mener des politiques cohérentes visant à maîtriser la ressource en eau et à moderniser un outil de production souvent ancien. Les taux de subvention élevés témoignent du caractère incitatif des politiques.
 - Cet effort a concerné la quasi totalité des établissements sur la durée, à l'exception de l'Auvergne. Il est en voie d'achèvement dans certaines régions comme Midi-Pyrénées.
 - En privilégiant la modernisation de l'outil, les politiques publiques territoriales ont cependant négligé le secteur de la recherche.
- Un impact peu visible mais réel :
 - Compte tenu de leur nature, l'impact des investissements et des politiques n'apparaît pas dans l'évolution de la fréquentation, qui poursuit une baisse amorcée depuis 1994.
 - Cependant, l'activité thermale a été maintenue en termes d'emploi et de chiffre d'affaires.
 - Parallèlement, les politiques publiques ont encouragé la diversification des activités des établissements et la rénovation des stations, de façon à adapter leur offre aux attentes de nouvelles clientèles..



Pour des politiques thermales mieux ciblées

Les financeurs publics sont intervenus avec pour objectif d'aider l'ensemble des stations sur les diverses facettes de leur activité thermale et touristique.

Afin d'optimiser les enveloppes budgétaires, une logique plus ciblée pourrait prévaloir dans la définition et la mise en œuvre des politiques :

- Seule l'excellence permettra aux stations de faire valoir leur spécificité et de revaloriser l'image médicale du thermalisme. Ceci suppose :
 - Le choix d'un positionnement médical précis, sur des créneaux bien définis et cohérents avec les indications thérapeutiques de la station.
 - **La réalisation de nouveaux investissements ciblés**
 - Un effort à poursuivre dans la commercialisation des séjours thermaux et l'accueil des curistes.
- La diversification sur les activités non médicalisées (remise en forme , thermoludisme) ne devrait être encouragée par les politiques publiques que pour des opérations pouvant atteindre une rentabilité économique. Celle-ci n'est assurée que dans les sites ayant une attractivité propre liée à leur zone de chalandise (résidentielle et touristique).
- La logique territoriale plaide également en faveur d'aménagements et d'équipements publics et d'hébergements privés visant à attirer ou fidéliser une clientèle non curiste à partir de positionnements touristiques bien définis (ville d'eau. Station de montagne, station de détente). De même, des choix devront être opérés sur les stations les mieux à même de remplir ce critère.